

VILLE DE LOUHANS



SEANCE DU 15 JUN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LOUHANS

L'an deux mille vingt-trois et le quinze du mois de juin, le Conseil municipal de la Ville de Louhans s'est réuni en séance ordinaire, salle Palace Pierre Provence, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHET, Maire de Louhans

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
21

Date de la convocation :
9 juin 2023

Date d'affichage :
9 juin 2023

ETAIENT PRESENTS : Jacques MOUGENOT, Christine BUATOIS, Nelly RODOT, Gérald ROY, Patricia TISSERAND, Robert CHASSERY, Josette LETOUBLON, Franck SERRAND, Bernard MILLIAT, Cécile GILLET, Huguette SAURIAT, Christine DEPRET, Elena FOURNIER, Alexis DANJEAN, Paule MATHY, Véronique REYMONDON, Philippe ROCH, Yann DHEYRIAT, Sophie RENAUD, Isabelle GAUDILLERE

ETAIENT REPRESENTES : François FLAMENT (représenté par Robert CHASSERY), Anne VARLOT (représentée par Jacques MOUGENOT), Corinne BAYLE (représentée par Huguette SAURIAT), Aurélien PERARD-CHANAT (représenté par Gérald ROY), Igor PETKOVIC (représenté par Josette LETOUBLON), Fanny MACHEREY (représentée par Christine BUATOIS), Eric REIBEL (représenté par Nelly RODOT), Pierre GOURSAT (représenté par Paule MATHY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexis DANJEAN

OBJET : (8.1) Autres domaines de compétences – Création d'une chambre funéraire 17 rue du Guidon

Rapport de Monsieur Jacques MOUGENOT

Exposé des motifs :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment dans son article R.2223-74,

Vu le permis de construire déposé par la société S.A OGF,

La société S.A OGF souhaitant s'implanter sur le territoire, elle a déposé une demande de permis de construire pour la création et l'aménagement d'une chambre funéraire au 17 rue du Guidon.

Considérant qu'il est essentiel de répondre aux besoins de la population en matière de services funéraires en offrant un lieu adapté

Considérant que la commune se situe dans une zone où l'accès aux chambres funéraires est limité

Considérant que la création d'une chambre funéraire peut avoir un impact économique positif en favorisant le développement local et en générant des emplois dans le secteur des services funéraires,

Considérant la demande de la préfecture de Saône-et-Loire de donner un avis,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- **NE S'OPPOSE PAS** à la création d'une chambre funéraire au 17 rue du Guidon sous réserve de l'acceptation du permis de construire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric BOUCHET

Le secrétaire de séance,

Alexis DANJEAN